

# **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019**

### **I.Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 5 117 226,962 dinars, un actif net de 5 086 966,086 dinars et un résultat net bénéficiaire de 97 601,974 dinars. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire le 16 Mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Le fonds détient des obligations « **SERVICOM 2016** » dont la valeur, au 31 décembre 2019, s'élève à 503 704 DT et qui représentent 9,84% du total de l'actif à cette date.

La société **SERVICOM** passe par des difficultés financières et n'a pas honoré ses engagements envers les détenteurs des obligations. Cette situation ainsi que le traitement comptable adopté par le fonds pour la comptabilisation de ces obligations et les intérêts y relatifs ont été détaillés au niveau de la note 3.1.

En l'absence d'un test de dépréciation qui détermine la valeur recouvrable de cette créance, nous ne pouvons pas estimer l'impact éventuel sur les états financiers du fonds.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du **TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mourad FRADI**

**BILAN COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2019 ET 31 DECEMBRE 2018**  
(Unité : en D.T.)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	<b>3-1</b>	<b>3 687 039,665</b>	<b>4 118 471,810</b>
a - Actions et droits rattachés		3 077 111,016	3 355 199,051
b - Obligations et valeurs assimilées		503 703,981	516 471,807
c - Titres OPCVM		106 224,668	246 800,952
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3-3</b>	<b>1 430 187,297</b>	<b>1 005 577,112</b>
a - Placements monétaires		499 281,293	760 770,548
b - Disponibilités		930 906,004	244 806,564
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	<b>1 333,500</b>
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	1 333,500
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
a - Débiteurs divers		-	-
c - Immobilisations nettes		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>5 117 226,962</b>	<b>5 125 382,422</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-6</b>	24 433,568	24 387,792
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-7</b>	5 827,308	5 737,718
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>30 260,876</b>	<b>30 125,510</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 – Capital</b>	<b>3-5</b>	<b>4 991 913,730</b>	<b>4 989 363,253</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>95 052,356</b>	<b>105 893,659</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,859	0,536
b - Sommes distribuables de l'exercice		95 051,497	105 893,123
<b>ACTIF NET</b>		<b>5 086 966,086</b>	<b>5 095 256,912</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>5 117 226,962</b>	<b>5 125 382,422</b>

**ETAT DE RESULTAT COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2019 ET 31 DECEMBRE 2018**  
(Unité : en D.T.)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>3-2</b>	<b>98 901,512</b>	<b>158 077,375</b>
a - Dividende		111 662,060	125 205,375
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	<b>3.1</b>	-12 760,548	32 872,000
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>3-4</b>	<b>104 700,967</b>	<b>66 540,874</b>
a - Revenus des bons de trésor		-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		34 720,885	-
d - Intérêts sur comptes de dépôt		3 200,314	3 725,462
e - Revenu des autres placements monétaires		66 779,768	62 815,412
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>203 602,479</b>	<b>224 618,249</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>3-8</b>	<b>-97 436,207</b>	<b>-103 671,521</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>106 166,272</b>	<b>120 946,728</b>
<b>CH 2 Autres charges</b>	<b>3-9</b>	<b>-11 114,775</b>	<b>-11 467,141</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>95 051,497</b>	<b>109 479,587</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-	-3 586,464
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>95 051,497</b>	<b>105 893,123</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		-	3 586,464
<b>RESULTAT NON DISTRIBUABLE</b>		<b>2 550,477</b>	<b>272 047,747</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		46 906,599	-19 545,565
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-38 505,349	301 610,768
Frais de négociation de titres		-5 850,773	-10 017,456
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>97 601,974</b>	<b>381 527,334</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2019  
ET 31 DECEMBRE 2018  
(Unité : en D.T.)**

	31/12/2019	31/12/2018
<b>AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<b>97 601,974</b>	<b>381 527,334</b>
a - Résultat d'exploitation	95 051,497	109 479,587
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	46 906,599	-19 545,565
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-38 505,349	301 610,768
d - Frais de négociation de titres	-5 850,773	-10 017,456
<b>AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>-105 892,800</b>	<b>-121 544,220</b>
<b>AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>-</b>	<b>-431 411,942</b>
<b>a – Souscriptions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
<b>b – Rachats</b>	<b>-</b>	<b>-431 411,942</b>
- Capital	-	-395 596,748
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-43 188,104
- Régularisation des sommes distribuables	-	-5 969,728
- Droits de sortie	-	13 342,638
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-8 290,826</b>	<b>-171 428,828</b>
<b>AN 4 - <u>ACTIF NET</u></b>		
a - en début de l'exercice	5 095 256,912	5 266 685,740
b - en fin de l'exercice	5 086 966,086	5 095 256,912
<b>AN 5 - <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a - en début de l'exercice	960	1 040
b - en fin l'exercice	960	960
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>5 298,923</b>	<b>5 307,559</b>
<b>AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u></b>	<b>1,92%</b>	<b>7,16%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

**NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS :**

TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND est un fonds commun de placement de catégorie mixte de distribution, régi par le code des organismes de placement collectif destiné aux investisseurs acceptant un haut risque et dédié principalement aux investisseurs institutionnels.

Le fond a reçu l'agrément du CMF le 11 Février 2016 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Sa durée de vie est de 5 ans depuis sa date de constitution soit le 15 Juillet 2016.

La gestion du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

L'Amen Bank a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

**NOTE N°2 : PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêtés.

## **2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fond figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.



## **2.4 CESSION DES PLACEMENTS :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.5 CAPITAL :**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.6 LE RESULTAT NET DE L'EXERCICE :**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.7 SOMMES DISTRIBUABLES**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

## NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

### 3-1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2019 à 3 687 039,665 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% actif
<b>ACTIONS ET DROITS RATTACHES</b>				
ADWYA	36 590	190 670,421	91 475,000	1,79%
ARTES	30 051	245 710,364	146 168,064	2,86%
ATTIJARI BANK	6 002	209 277,090	198 053,996	3,87%
BIAT	2 500	316 515,800	286 975,000	5,61%
DELICE HOLDING	15 000	204 557,568	156 270,000	3,05%
EURO CYCLES	14 410	415 531,383	270 475,700	5,29%
MAGASIN GENERAL	750	18 844,905	21 105,000	0,41%
MONOPRIX	867	8 331,360	6 922,128	0,14%
ONE TECH HOLDING	18 560	205 065,330	257 408,640	5,03%
SAH	20 000	237 010,341	236 960,000	4,63%
SFBT	15 600	194 531,973	297 320,400	5,81%
SOTETEL	8 000	54 909,050	40 232,000	0,79%
SOTRAPIL	2 500	21 451,662	28 872,500	0,56%
SOTUVER	20 000	165 055,670	168 540,000	3,29%
SOTIPAPIER	27 500	136 518,612	191 620,000	3,74%
STAR	1 000	104 133,180	141 063,000	2,76%
TELNET HOLDING	28 142	228 165,988	262 114,588	5,12%
UIB	10 000	259 815,560	227 900,000	4,45%
UNIMED	5 000	38 344,069	47 635,000	0,93%
<b>TOTAL</b>		<b>3 254 440,326</b>	<b>3 077 111,016</b>	<b>60,13%</b>
<b>TITRES OPCVM</b>				
CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	91 652	100 896,037	106 224,668	2,08%
<b>TOTAL</b>		<b>100 896,037</b>	<b>106 224,668</b>	<b>2,08%</b>
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
EO SERVICOM 2016 <sup>1</sup>	5 000	504 100,000	503 703,981	9,84%
<b>TOTAL</b>		<b>504 100,000</b>	<b>503 703,981</b>	<b>9,84%</b>
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>3 859 436,363</b>	<b>3 687 039,665</b>	<b>72,05%</b>

<sup>1</sup> L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé :

- la restructuration de l'emprunt obligataire comme suit :
  - ✓ la modification du taux de l'emprunt, selon la catégorie, (Fixe 11,6% au lieu de 8,2% et variable TMM+4,6% au lieu de TMM+3%) ;
  - ✓ la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de l'année 2020.
- l'engagement de l'émetteur d'affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», à concurrence respectivement de 33 333 actions et 16 667 actions pour Tunisian Fundamental Fund.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT.

A cet effet, Tunisian Fundamental Fund a annulé les intérêts constatés sur cet emprunt jusqu'à 16 Avril 2019 et a procédé par la suite à la suspension de la constatation des intérêts. Il est à noter qu'aucune dépréciation sur les échéances en principal n'a été constatée. Il y a lieu de noter qu'à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé par la société SERVICOM.

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions	760 971,780
Titres OPCVM	-
	<b>760 971,780</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
Actions	1 088 793,756	1 044 357,550	-44 436,206
Titres OPCVM	137 756,220	143 687,077	5 930,857
<b>TOTAL</b>	<b>1 226 549,976</b>	<b>1 188 044,627</b>	<b>-38 505,349</b>

### 3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent pour le période allant du 01 Janvier 2019 au 31 décembre 2019, la somme de 98 901,512 dinars détaillés comme suit :

	<b>Du 01/01/19 Au 31/12/19</b>	<b>Du 01/01/18 Au 31/12/18</b>
Revenus des actions	111 662,060	125 205,375
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	-12 760,548*	32 872,000
	<b>98 901,512</b>	<b>158 077,375</b>

\* Cf : note 3.1

### 3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2019 à 1 430 187,297 dinars, répartis comme suit :

<b>DÉSIGNATION</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2019</b>	<b>% Actif</b>
<i><u>DISPONIBILITES</u></i>			
AVOIRS EN BANQUE	930 906,004	930 906,004	18,19%
<b>TOTAL DISPONIBILITES</b>	<b>930 906,004</b>	<b>930 906,004</b>	<b>18,19%</b>
<i><u>PLACEMENTS MONÉTAIRES</u></i>			
CD AB 07-01-2020 / 10,8%/30J	500 000,000	499 281,293	9,76%
<b>TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>	<b>500 000,000</b>	<b>499 281,293</b>	<b>9,76%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 430 906,004</b>	<b>1 430 187,297</b>	<b>27,95%</b>

### 3-4. REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Les revenus des placements monétaires arrêtés au 31 décembre 2019 à 104 700,967 dinars, sont répartis comme suit :

	<b>Du 01/01/19 Au 31/12/19</b>	<b>Du 01/01/18 Au 31/12/18</b>
Revenus des certificats de dépôt	34 720,885	0,000
Revenus sur comptes de dépôt	3 200,314	3 725,462
Revenu des autres placements monétaires	66 779,768	62 815,412
	<b>104 700,967</b>	<b>66 540,874</b>

### 3-5. CAPITAL :

Les mouvements sur le capital de TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND pour la période allant du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 s'analysent comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>
<b>Capital au 01 Janvier 2019</b>	<b>4 989 363,253</b>
Nombre de part	960
Nombre de porteurs de parts	5
<b>Souscriptions réalisées</b>	-
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-
<b>Rachats effectués</b>	-
Montant	-
Nombre de part	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-
<b>Autres mouvements</b>	
Frais de négociation de titre	- 5 850,773
Variation de (+/-) values potentielles sur titres	46 906,599
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titre	- 38 505,349
Régularisations sommes non distribuables	-
Droit de sortie	-
<b>Capital au 31 décembre 2019</b>	<b>4 991 913,730</b>
Nombre de part	960
Nombre de porteurs de parts	5
Taux de rendement	1,92%

### 3-6. OPERATEURS CREDITEURS:

La valeur des opérateurs créditeurs est arrêtée au 31 décembre 2019 à 24 433,568 dinars répartie comme suit :

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Gestionnaire	22 718,702	22 674,657
Dépositaire commission de dépôt	1 513,979	1 511,646
Dépositaire commission de clearing	200,887	201,489
	<hr/>	<hr/>
	<b>24 433,568</b>	<b>24 387,792</b>

### 3-7. AUTRES CREDITEURS DIVERS:

La valeur des autres créditeurs divers est arrêtée au 31 décembre 2019 à 5 827 ,308 dinars répartie comme suit:

	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Commissaire aux comptes	5 248,520	5 159,843
Publications CMF	149,878	150,003
Redevances CMF	428,910	427,872
	<hr/>	<hr/>
	<b>5 827,308</b>	<b>5 737,718</b>

### 3-8. CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire conformément au règlement intérieur du fonds.

Le comité de gestion détermine la stratégie de gestion du portefeuille du FCP conformément à la politique d'investissement arrêtée par le conseil d'administration de la CGF telle que définie et détaillée dans le règlement intérieur. Le gestionnaire assure l'intégralité des tâches administratives et comptables, sa mission comprend à titre énonciatif et non limitatif les tâches suivantes :

- La mise en œuvre des moyens humains et logistiques nécessaires à la bonne gestion du portefeuille du FCP ;
- La gestion administrative et comptable du FCP ;
- Le calcul de la valeur liquidative et la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Pour l'ensemble de ses prestations, la CGF perçoit une rémunération annuelle de 1,5% HT par an de l'actif net, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement à terme échu.

Une commission de surperformance sera prélevée au bout de la cinquième année par le gestionnaire, si TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND réalise un rendement sur cinq ans supérieur à 33,82% en intégrant les distributions annuelles de dividendes, soit un taux de rendement de 6% par an capitalisé sur 5 ans.

Cette commission est de 20% HT, calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement sur cinq ans réalisé et le taux de rendement minimum exigé de 33,82%.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND. Elle est notamment chargée à ce titre de:

- La conservation des actifs ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du fonds ;

Pour l'ensemble de ses services, l'Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT par an de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT par an à partir de la troisième année, prélevée quotidiennement, et qui est réglée trimestriellement.

Une commission de clearing de 500 DT HT est prélevée la première année, la dite commission passera à 700 DT HT à partir de la deuxième année.

La commission de clearing est prélevée quotidiennement et versée trimestriellement au dépositaire.

Les charges de gestion de placements pour la période allant du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 s'élèvent à 97 436,207 dinars et se détaillent comme suit :

	<b>Du 01/01/19</b>	<b>Du 01/01/18</b>
	<b>Au 31/12/19</b>	<b>Au 31/12/18</b>
Rémunération du gestionnaire	90 541,222	96 408,935
Commission de dépôt	6 036,091	6 427,275
Commission de clearing	858,894	835,311
	<b>97 436,207</b>	<b>103 671,521</b>

### **3.9 AUTRES CHARGES :**

Les autres charges s'élèvent à 11 114,775 dinars pour la période allant du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	<b>Du 01/01/19</b>	<b>Du 01/01/18</b>
	<b>Au 31/12/19</b>	<b>Au 31/12/18</b>
Honoraires du commissaire aux comptes	5 654,215	5 654,215
Redevances CMF	5 072,347	5 401,069
Autres frais	388,213	411,857
	<b>11 114,775</b>	<b>11 467,141</b>

#### **NOTE 4 : EVENEMENT POST CLOTURE :**

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue à se propager dans le monde et en Tunisie et dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée.

Suite au confinement qui a été précédé par des mesures préventives, l'activité économique en Tunisie a été impactée suite : aux restrictions à la mobilité, à l'arrêt de la production, à la fermeture des points de vente et l'arrêt de recouvrement inter-entreprises ainsi que la suspension des opérations du commerce international,... ces constats devraient se traduire par un affaiblissement de la conjoncture au moins au premier semestre 2020. Dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien, la Banque Centrale de Tunisie ont annoncé une série de mesures exceptionnelles.

En application de la norme comptable 14, Cet événement n'aura un impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 que s'il indique que l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'est plus appropriée, par contre il pourrait avoir des impacts significatifs en 2020.

La Direction de la Compagnie Gestion & Finance suit de près l'évolution de la situation en relation avec les décisions gouvernementales et a activé son plan de continuité d'activité et a mis en place un dispositif pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses partenaires, et qui confirme que l'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2019

Actuellement et sur la base des informations disponibles, l'impact futur éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière du fonds TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND ne peut pas être estimé de façon fiable.

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion & Finance réuni le 16 Mars 2020, En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

#### **NOTE 5 : DONNEES PAR PART ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :**

<u>Données par part :</u>	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>212,086</b>	<b>233,977</b>	<b>241,396</b>
Charges de gestion des placements	-101,496	-107,991	-110,889
<b>Revenus Nets des placements</b>	<b>110,590</b>	<b>125,986</b>	<b>130,507</b>
Autres charges	-11,578	-11,945	-11,345
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (1)</b>	<b>99,012</b>	<b>114,041</b>	<b>119,162</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-3,736	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>99,012</b>	<b>110,305</b>	<b>119,162</b>

Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-	3,736	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	48,862	-20,36	-192,075
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-40,110	314,178	172,527
Frais de négociation de titre	-6,095	-10,435	-35,493
<b>Plus ou moins-value sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>2,657</b>	<b>283,383</b>	<b>-55,041</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (1) +(2)</b>	<b>101,669</b>	<b>397,424</b>	<b>64,121</b>
Droit de sortie	-	13,899	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>2,657</b>	<b>297,282</b>	<b>-55,041</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-44,988	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>2,657</b>	<b>252,294</b>	<b>-55,041</b>
Distribution de dividendes	110,305	119,161	-
Valeur liquidative	5298,923	5307,559	5064,121
<b>Nombre de parts</b>	<b>960</b>	<b>960</b>	<b>1040</b>
<b><u>Ratios de gestion des placements :</u></b>			
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,92%	1,92%	2,22%
Autres charges/actif net moyen	0,22%	0,21%	0,23%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,87%	2,03%	2,38%
<b>Actif net moyen</b>	<b>5 072 041,130</b>	<b>5 389 843,808</b>	<b>5 204 078,907</b>